

## DELIBERATION DD2023\_019

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	50
Votants	66
Pouvoirs	16

Date de convocation du Conseil communautaire du  
Grand Périgueux le **27 JAN. 2023**

**LE 2 février 2023**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU  
GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en  
session ordinaire sous la présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER MARS 2023

#### PRESENTS :

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, M. LARENAUDIE, Mme MEYNARD, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUDI, Mme BOUCAUD, M. COUNIL, M. MOTTIER, M. REYNET, Mme SALINIER, M. TALLET, M. GUILLEMET, M. RATIER, M. SERRE, M. CHANSARD, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. MARC, M. GASCHARD, Mme LANDON, M. PALEM

#### POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES  
Mme LABAILS donne pouvoir à M. BOURGEOIS  
M. LACOSTE donne pouvoir à M. BIDAUD  
M. DUCENE donne pouvoir à M. MARTY  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
Mme TOULAT donne pouvoir à M. AUDI  
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme ARNAUD donne pouvoir à Mme CHABREYROU  
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER  
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. VADILLO  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. MOISSAT  
Mme COURAULT donne pouvoir à M. BARROUX  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme FAVARD  
M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme REYS  
Mme MARCHAND donne pouvoir à Mme DOAT  
M. PERIER donne pouvoir à M. DELCROS

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER MARS 2023

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le

ID : 024-200040392-20230202-DD2023\_019-DE

2023 019  
SLO

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu l'avis favorable du comité social technique

**Considérant que** suite à des mobilités d'agents au sein du service Enfance du Grand Périgueux et des besoins de services, le tableau des emplois budgétaires (tableau des effectifs) nécessite d'être modifié pour 2 postes d'animateurs, comme suit :

ALSH	EMPLOI	QUOTITE DU POSTE ACTUEL	NOUVELLE QUOTITE DU POSTE
BOULAZAC	Animateur.trice, relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation	14,08/35ème 19,47/35ème	2 postes à 17,97/35ème

**Qu'il** est proposé de supprimer deux emplois relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation pour les quotités de 14,08 et 19,47 et de créer deux emplois du même cadre d'emplois pour une quotité identique de 17,97 pour les deux emplois.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de supprimer au 1<sup>er</sup> mars 2023
  - 2 emplois à temps non complet relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation (quotité hebdomadaire : 14,08 ; 19,47)

et de créer à la même date :

- 2 emplois à temps non complet relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation pour une quotité hebdomadaire unique de 17,97
- de modifier le tableau des effectifs,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget
- Autorise le Président à signer les documents *ad hoc*

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 28/02/2023	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 28/02/2023	Périgueux, le 28/02/2023
	Le Président, Jacques AUZOU